

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE

#### Arrêté du 5 juillet 2023 portant modification de la liste des certifications de conformité enregistrées

NOR : AGRT2318114A

Le ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment son article R. 641-65 ;

Vu l'arrêté du 30 avril 2007, modifié, fixant la liste des certifications de conformité enregistrées au 1<sup>er</sup> janvier 2007,

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – La liste des certifications de conformité enregistrées est modifiée conformément à l'annexe du présent arrêté.

**Art. 2.** – Le directeur général de la performance économique et environnementale des entreprises est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 5 juillet 2023.

Pour le ministre et par délégation :

*La sous-directrice*

*Compétitivité,*

M. TESTUT-NEVES

## ANNEXE

## A. DÉCLARATIONS DE DÉMARCHES DE CERTIFICATION DE CONFORMITÉ ENREGISTRÉES DEPUIS LE 14 FÉVRIER 2022

Numéro du cahier des charges	Nom	Exigences et recommandations	Détenteur	Adresse du détenteur	Caractéristiques certifiées	Organisme certificateur
CC/01/22	Poulet jaune de 120 jours sortant à l'extérieur, entier et découpé, frais	Viandes de volailles Arrêté du 21 décembre 2007	Agrial Groupement Avicole	7 la Lanrière 35133 Javené	1- Durée d'élevage 120 jours minimum 2- Alimentation composée de végétaux, minéraux et vitamines, dont 75% de céréales au minimum	CERTIPAO Service Qualité 84 Boulevard du Montparnasse 75 014 Paris
CC/01/23	Viande bovine de femelles de race Charolaise	Viande bovine Arrêté du 19 décembre 2012	Etablissements Béchet	La Guerotière 50720 Saint-Georges-de-Rouelley	1- Race charolaise 2- Alimentation en finition comportant 30% minimum d'herbe pâturée, conservée ou de foin	CERTIS Immeuble le Millepertuis Les Landes d'Apigné 35650 Le Rheu
CC/02/23	Pintade sortant à l'extérieur	Viandes de volailles Arrêté du 21 décembre 2007	Volailles de Loué -Syvol Qualimaine	La Cour du Bois 72550 Coulans sur Gée	1- Durée d'élevage : 82 jours minimum 2- Alimentée avec 70% de céréales minimum	CERTIPAO Service Qualité 84 Boulevard du Montparnasse 75 014 Paris
CC/03/23	Pintade sortant à l'extérieur	Viandes de volailles Arrêté du 21 décembre 2007	Huttepain Aliments	24, rue Ettore Bugatti 72650 La Chapelle Saint Aubin	1- Alimentée avec 70% de céréales minimum 2- Durée d'élevage : 82 jours minimum	CERTIPAO Service Qualité 84 Boulevard du Montparnasse 75 014 Paris

## B. MODIFICATIONS DE CAHIERS DES CHARGES ENREGISTRÉS DEPUIS LE 14 FÉVRIER 2022

Numéro du cahier des charges	Nom	Exigences et recommandations	Détenteur	Adresse du détenteur	Caractéristiques certifiées	Organisme certificateur
CC/59/01	Viande de porc	Viande de porc Arrêté du 22 juillet 2010	Vallégrain Développement	ZA Moulin de la Bourdinière 28330 Coudray au Perche	1- Alimentation avec au minimum 60% de céréales et issues de céréales 2- Respect des bonnes pratiques d'élevage 3- Qualité de viande maîtrisée : porc lourd (au minimum 87kg de carcasse)	CERTIPAO Service Qualité 84 Boulevard du Montpamasse 75 014 Paris
CC/48/03	Production de viande de veaux	Viande et abats de veau Arrêté du 15 janvier 2009	Drevon Frères Saint Sulpice Elevage	16, chemin du Mollard 38620 Saint Sulpice des Rivoires	1- Veaux élevés dans le respect de bonnes pratiques d'élevage et alimentés à leur gré 2- Veaux élevés sur paille	BUREAU VERITAS CERTIFICATION Pôle AGRO Quartier La Bayot 91, chemin Gaston Reynaud CS 80087 26903 Valence cedex
CC/01/20	Poulet sortant à l'extérieur	Viandes de volailles Arrêté du 21 décembre 2007	Volailles de Loué - Syvol Qualimaîne	La Cour du Bois 72550 Coulans sur Gée	1- Durée d'élevage 56 jours minimum 2- Alimenté avec 70% de céréales minimum	CERTIPAO Service Qualité 84 Boulevard du Montpamasse 75 014 Paris